

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 25 OCTOBRE 2022

Délibération affichée

Le

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	20
Absents et Excusé(es)	:	04
Procurations(s)	:	09

N° d'ordre :58/2022

Domaine d'intervention :9.1/ Autres Domaines de compétences des Communes

L'an deux mil vingt-deux et le Mardi vingt-cinq du mois d'Octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Octobre 2022

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; -M. REJON Philippe ; - M. PROCIDA Robert ; - M. BROLIRON Jean-François,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint (procurations données à Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme PETRO Sonia, 3^{ème} Adjoint (procurations données à M. André ATALLAH) - Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint (procurations données à M. GENDREY Roland) ; - M. TABAR Patrice (procurations données à M. NIRELLEP-MONLOUIS) ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle (procurations données à M. BOYAU Alex) ; - Mme LACROIX Jenia (procurations données à M. ISSA Jean-François) ; - M. GEOFFROY Luidji (procurations données à M. CARRIERE Pierre) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procurations données à M. PROCIDA Robert) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procurations données à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia, **Conseillers Municipaux**.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX
POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DU
CONTRAT DE MANDAT - PROLONGATION DE DELAIS).**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 58/2022 - REF : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes

« DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DU CONTRAT DE MADAT – PROLONGATION DE DELAIS) ».

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 18 Septembre 2018 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le contrat de mandat avec la SEMSAMAR pour les études et travaux de requalification du Centre-Ville et en accompagnement le diagnostic et la mise en place de baux à rénovation sur le patrimoine bâti.

Ce contrat a été signé pour une période de quatre (04) ans soit du 16 Octobre 2018 au 16 Octobre 2022 et a été notifié le 26 Octobre 2018. Il se déclinait par une liste non exhaustive d'actions et de sites concernés par cette réhabilitation et requalification :

- Action n° 1 : Accessibilité
- Action n° 2 : Piétonnisation de la rue de la REPUBLIQUE
- Action n° 3 : Berges de la Rivière aux Herbes
- Action n° 4 : Ravine à BILLOT
- Ancien cinéma TIVOLI - 49 Rue du Père LABAT
- Immeuble anciennement occupé par le CAUE - 9 Rue BAUDOT
- Maison LIENSOL - 3 Place des Esclaves
- Immeuble Place SAINT FRANCOIS - Rue du Docteur CABRE
- Maison BOUGENOT - 9 Rue Ali TUR
- Ecole de Musique - 4 Rue Maurice MARTIN
- Maternelle Centre-Ville Antonine EZELIN - 16 Rue Gratien CANDACE

Les opérations suivantes sont en cours de réalisation :

- Réhabilitation de la maison LIENSOL et de la Place des ESCLAVES
- Aménagement de la Rue de la REPUBLIQUE

Comme précisé ci-dessus, le contrat arrivant à échéance au cours du mois d'octobre 2022, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la fin de celui-ci sur les opérations qui n'ont pas vu un démarrage de travaux et propose « une modification de marché portant sur les opérations en cours de réalisation et leur prolongation sur trois (03) années.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 58/2022 - REF : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes

« DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DI CONTRAT DE MADAT – PROLONGATION DE DELAIS) ».

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU le Code de la Commande Publique (CCP)

VU l'ordonnance n° 2018-1074 DU 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique

VU le décret n° 2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : : DE PRENDRE ACTE de la fin des opérations qui n'ont pas débuté telles que présentées à l'exposé des motifs visés ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à établir une modification de marché au profit des opérations en cours et leur prolongation sur trois (3) années à savoir :

- Réhabilitation de la Maison LIENSOL et de la Place des ESCLAVES
- Aménagement de la Rue de la République

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mener cette opération à son terme.

ARTICLE 4. : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022 - DELIB N° 58/2022 - REF : 9.1/ Autres domaines de compétences des communes

« DELIBERATION RELATIVE A LA REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE (MODIFICATION DI CONTRAT DE MADAT – PROLONGATION DE DELAIS) ».

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 26 Octobre 2022

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

Le Maire

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH

